



Résiliation contrat assurance auto pour reprise par un ascendant

Par **mayi01**, le **12/03/2009** à **10:52**

Bonjour,
Depuis plus de 18 mois j'assure un véhicule appartenant à mon père. Ce dernier est le titulaire de la carte grise.
A ce jour, mon père a repris le véhicule pour son usage personnel mais mon assurance refuse de résilier mon contrat (résiliation possible uniquement à la date d'échéance).
Que puis-je faire pour obtenir la résiliation de mon contrat?
Merci d'avance.

Par **chaber**, le **12/03/2009** à **14:59**

Bonjour,
L'art L113-16 du code des assurances, que vous devriez retrouver dans vos conditions générales chapitre résiliation par vous même
- changement de profession
- retraite ou cessation définitive d'activité professionnelle
- changement de domicile
- changement de régime matrimonial
sous réserve que les risques garantis en relation directe avec la situation antérieure, ne se retrouvent pas dans la nouvelle situation.
Dans votre demande de résiliation, qu'avez-vous invoqué comme motif? Vous auriez pu préciser que votre père, titulaire de la carte grise a repris le véhicule à son compte et l'a assuré à telle date par contrat N°xxxxxx à telle Société.
Sinon, il faudrait faire établir un avenant de changement de conducteur habituel avec ses antécédents ce qui pourrait provoquer une diminution du risque, le retourner ensuite non régularisé en demandant la résiliation.
Existait-il un motif particulier pour que vous souscriviez vous-même l'assurance?